

**Les relations entre l'Union européenne et
les Pays africains en matière de migration:
Une perspective critique du droit de l'Union**

Cours LDROP2092: Droit et migrations – 5 mars 2024

Partie I : Problématiques, enjeux et contexte

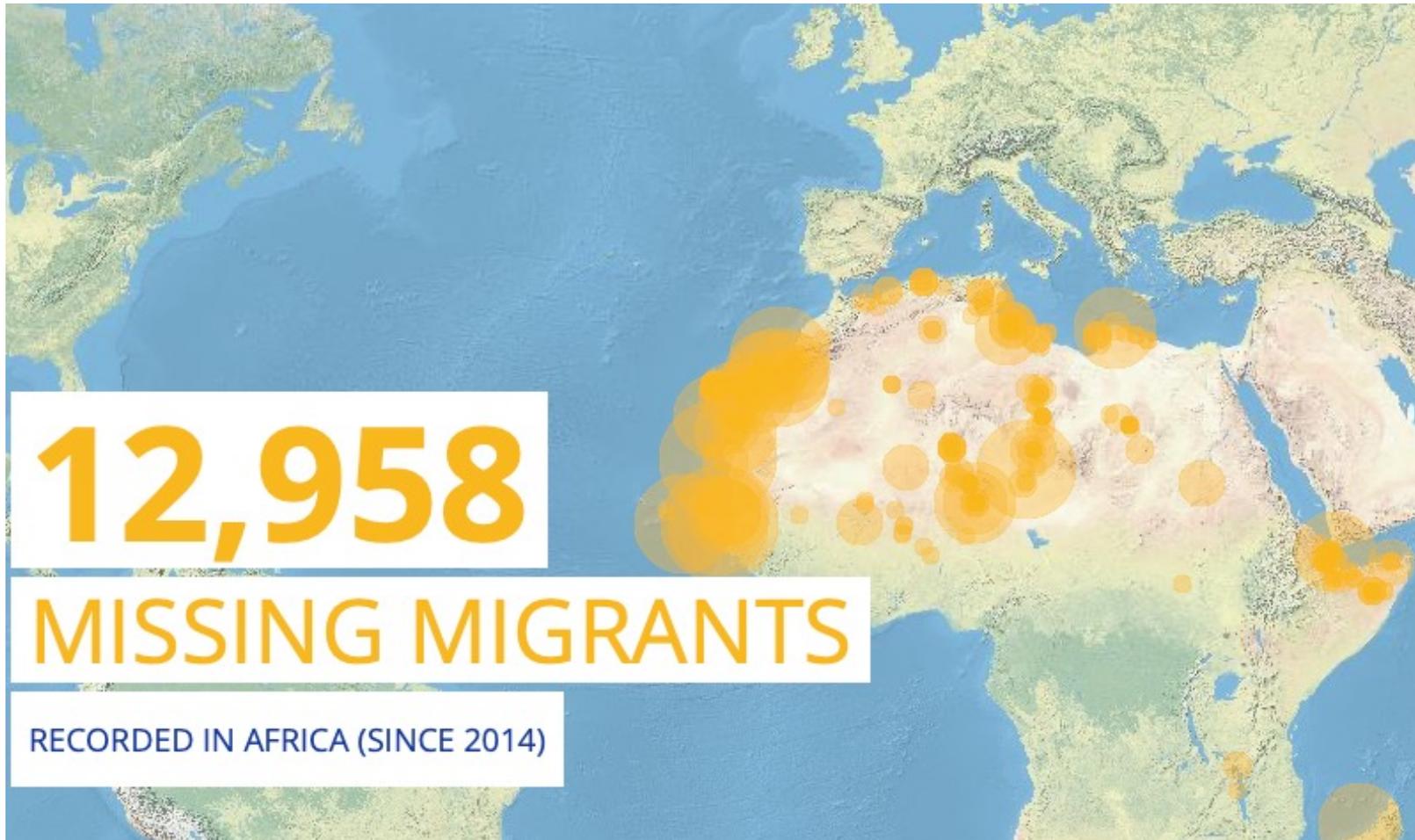
- I. Le problème des migrants morts en Méditerranée
- II. Les objectifs de la coopération en matière migratoire
- III. Les relations UE-Afrique

Partie II : Les relations entre l'Union européenne et les Pays africains en matière de migration

- I. L'action extérieure de l'Union en matière de migrations
- II. Les méthodes d'élaboration du droit
- III. Les conséquences dans les Pays tiers

Conclusion

I. Le problème des migrants morts en Méditerranée



II. Objectives de la coopération UE-Afrique: les contrôles des migrations vers l'Union européenne

Une définition d'**externalisation** des contrôles aux frontières

« Le processus de déplacement de **fonctions** [contrôles aux frontières] qui sont normalement assumées par un État sur son propre territoire afin qu'elles se déroulent, en partie ou en totalité, en dehors de son territoire. Ces fonctions externalisées peuvent être mises en œuvre par un État de manière **unilatérale, conjointement** avec d'autres États et/ou entités – y compris des organisations internationales et des acteurs privés – ou en **déléguant** partiellement ou totalement les fonctions à d'autres États et/ou entités ».

[Pr. Violeta Moreno-Lax, 2019]

Contrôles « déplacés » : dans le temps, dans l'espace, à travers une délégation à des acteurs extérieurs

Conséquences : contrôler les migrations et échapper aux responsabilités

Une reconceptualisation de l'externalisation: **l'accès inégal à l'infrastructure mondiale de la mobilité** :

« L'infrastructure de mobilité mondiale se compose des **structures physiques, des services et des lois** qui permettent à *certaines* personnes de se déplacer à travers le monde à grande vitesse, avec peu de risques et à faible coût. Les personnes qui n'y ont pas accès voyagent lentement, avec un risque élevé et à un coût élevé. Au sein de l'infrastructure de mobilité mondiale, les voyageurs bénéficient de formes avancées de droit international. Pour les exclus, le droit international reflète et incarne leur exclusion avant, pendant et après leur voyage vers le Nord. L'exclusion est fondée sur la nationalité, la race, la classe et le sexe. La notion d'infrastructure de mobilité mondiale permet de remettre en question la manière dont le droit international reproduit ces formes de stratification ».

[Pr. Thomas Spijkerboer, 2018]

- L'Union est capable d'imposer ses règles

III. Relations UE-Afrique : le contexte

Coopération UE-Afrique très ancienne et multi-dimensionnelle

- **Migration parmi d'autres politiques UE** (commerciale, développement, voisinage, sécurité)
- **Déséquilibre des pouvoirs** entre l'Union européenne et les Pays africains
 - L'Union bailleur des fonds
 - Les migrants, acteurs du développement économique de leur pays d'origine
- Mécompréhension de la relation entre **migration et développement** dans les politiques UE
- **Instrumentalisation** de la politique au développement pour des fins de contrôle de migrations
- Les mécanismes de **conditionnalité**

I. L'action extérieure de l'Union en matière de migrations

- Dimension politique

- Cadres de programmation politique de l'Union: GAM (2005), GAMM (2011), Agenda européenne pour les migrations (2015), Nouveau Cadre de Partenariat (2016), Nouveau Pacte pour les Migrations et l'Asile (2020)
- Coopération bilatérale: Stratégies UE-Afrique, Dialogues politiques, Déclaration politique et plan d'action de Valette (2015)

- Dimension juridique

- Accords de droit international: Accords d'association, de réadmission, de facilitation de visa
- Accords informels (*soft law*): Partenariat des mobilités, Compacts migratoires, Agendas communes pour la migration et la mobilité, Accords de réadmissions informels, Mémoire d'entente, Talent Partnership (?)

- Dimension financière

- Fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique
- INDICI (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale)

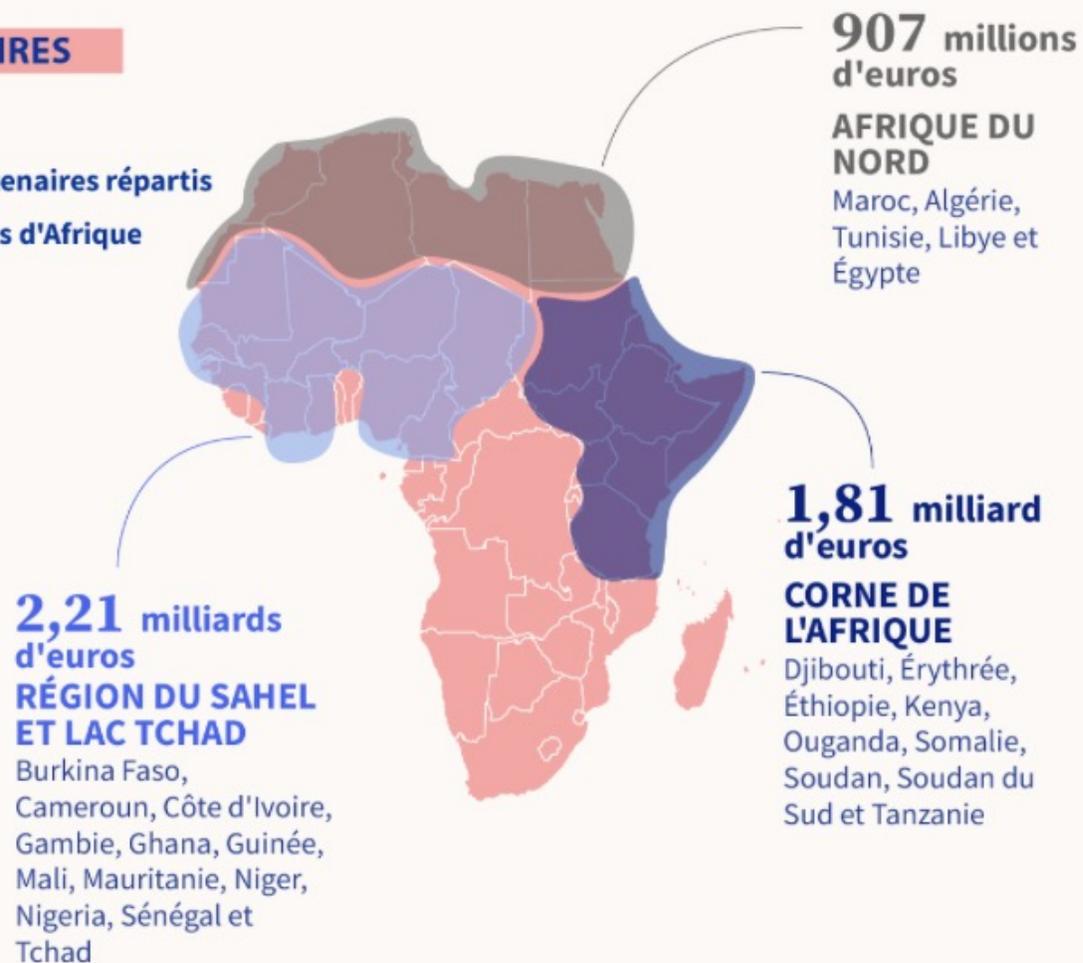
FINANCEMENTS

Le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique a annoncé la mobilisation de plus de **5 milliards d'euros**

À ce jour **4,9 milliards d'euros** ont été approuvés en faveur de **251** programmes

BÉNÉFICIAIRES

26 pays partenaires répartis dans **3** régions d'Afrique



Objectifs

- I. Accroître les débouchés économiques et les perspectives d'emploi
- II. Renforcer la résilience des communautés
- III. Améliorer la gestion des migrations
- IV. Améliorer la gouvernance et la prévention des conflits

II. Les méthodes d'élaboration du droit: l'informalisation du droit international

Prolifération des accords informels avec les Pays africains, accompagné par un soutien technique et financier de l'Union

Fonctions du *soft law* (pre-law, law-plus, para-law)

Laboratoire d'expérimentation juridique

- Négociations opaques (texte pas publié au JO)
- Accord « politique »
- Pouvoir exécutif renforcé
- Contrôles démocratique et juridictionnel réduits

Effets?

III. Les conséquences dans les Pays tiers: l'influence juridique du droit de l'Union dans les Pays africains

Influence juridique: L'implication directe ou indirecte de l'Union européenne et de ses États membres dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques migratoires dans les pays tiers (au travers d'un soutien technique et financier)

Effets juridiques externes du droit de l'Union:

- Droit européen (interne) produisant des effets extérieurs
- Droit international
- Soft law

Mécanismes de **conditionnalité**

Cas d'étude: Mémorandum d'entente UE-Tunisie de juillet 2023



Conclusion: Un décalage croissant entre le cadre constitutionnel de l'Union et la coopération dans la pratique

Transformations de méthode d'élaboration du droit

Impact pour l'intégration européenne

- Doutes sur la conformité des accords informels aux Traités et à la Charte, principes et valeurs de l'Union dans l'action extérieure

Impact dans le Pays tiers

- Influence (ou ingérence?)

A court terme → efficace dans la prévention des migrations irrégulières

A long-terme → coût élevé en termes de protection de l'état de droit, y compris des droits fondamentaux